AR Prefecture

006-210600599-**Chambre régionale**Reçu le 14/11/2022 des comptes



Provence-Aipes-Cole d'Azul

Marseille, le 1 2 OCT. 2022

LA VICE-PRESIDENTE
PRESIDENTE PAR INTERIM

Dossier suivi par : Bérénice FATELA, greffière

04 91 76 72 65

pacagreffe@crtc.ccomptes.fr

Réf.: GREFFE/BF/CE/n° 1485

Contrôle n° 2020-0086

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la métropole Nice Côte d'Azur

P.J.: 1 rapport d'observations définitives

Envoi dématérialisé avec accusé de réception (Article R. 241-9 du code des juridictions financières)

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la métropole Nice Côte d'Azur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la métropole Nice Côte d'Azur (prévention et gestion des déchets) pour les exercices 2015 et suivants, en application des dispositions des articles L. 243-8 du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la métropole Nice Côte d'Azur, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Il vous appartient de soumettre le présent rapport à votre prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Catherine COLLARDEY